

Collectif des " Pères de Pontoise "
En association avec le NMCP :
Nouveau Mouvement de la
Condition Paternelle .
Site internet : www.peresdepontoise.org

Madame Ségolène ROYAL

**Ministre
Chargé de la famille
Et de la petite enfance**

Pontoise , le 28 Octobre 2001

Objet : 2 ème assises nationales des avocats d'enfants des 9 et 10 Novembre/
Docteur Sabourin

Madame la Ministre ,

Le collectif des pères de Pontoise lutte depuis de nombreuses années contre les fausses allégations d'abus sexuels utilisé dans le cadre de divorce conflictuel dans le but avéré de supprimer le père de la sphère familiale en détruisant son image auprès de ses enfants . (Vous trouverez toutes les informations sur le site : www.peresdepontoise.org)

Nous avons pris connaissance de la tenue des deuxièmes assises nationales d'avocats d'enfants les 9 et 10 novembre 2001 à Mandelieu et dont vous êtes la parraine.

Notre propos n'est évidemment pas de remettre en cause la nécessaire vérité qui permet de condamner de véritables et intolérables agressions sexuelles .

Mais force est de constater que les fausses allégations d'abus sexuels sont utilisées comme de véritables « bombes atomiques » lors de divorces « conflictuels » au cours desquels la mère tente par tous les moyens de rompre le contact entre les enfants et leur père.

Dans le cadre de tels divorces , toutes les stratégies sont utilisées, entre autres, les attestations ou certificats de complaisance que rédigent certains médecins.

Le Docteur SABOURIN est sans aucun conteste l'un d'eux puisque il est en la matière un multirécidiviste.

Nous sommes choqués de le voir animer le prochain colloque «LE DROIT A LA PAROLE DE L'ENFANT MALTRAITÉ » comme invité d'honneur.

Le Dr SABOURIN , comme nous l'avons constaté avec le Conseil de l'Ordre des Médecins dans de très nombreux dossiers , méprise complètement la parole de l'enfant au bénéfice exclusif de la parole de la mère et de ses conseils avocats.

Le Dr SABOURIN a été à de multiples occasions averti, puis condamné par l'ordre national des médecins et encore tout récemment au mois de juin dernier en appel, à une interdiction d'exercer la médecine pendant trois mois ...(cf. jugement en annexe)

Madame la Ministre, nous pensons que de nombreux médecins psychiatres compétents et impartiaux peuvent largement mieux que le Docteur Sabourin s'exprimer sur la maltraitance des enfants et la parole de l'enfant.

Nous estimons donc que vous voir associé avec Mme Claire Brisset à ce personnage lors de cette manifestation est infiniment dommageable à l'intérêt de l'enfant.

Enfin, nous vous félicitons pour l'action difficile que vous menez pour rétablir le rôle du père, ses droits et ses devoirs vis à vis de ses enfants.

C'est un vecteur évident de l'égalité entre homme et femme pour l'équilibre de nos enfants qui doit s'exprimer dans tous les domaines de la sphère privée et publique.

Parallèlement à cette reconnaissance du père, les divorces vont aussi très certainement se durcir, car pour certaines mères, dont nous connaissons bien le profil, le seul moyen de « gagner » résidera dans les fausses allégations d'abus sexuel qui leurs permettent, à coup sûr, de s'opposer à la garde alternée, à la résidence des enfants chez leur ex conjoint, de rompre les liens fondamentaux entre les enfants et leur père ...

Aussi profitons-nous de ce courrier pour vous demander à vous rencontrer et vous soumettre des propositions pour lutter contre la profonde injustice que nous et nos enfants subissons, pour que la parole de nos enfants soient réellement pris en compte dans des situations de divorce.

Les affaires dans lesquelles nous avons été entraînés méritent que nous vous fassions part de nos réflexions, de notre triste « expérience » sur les méthodes employées actuellement par les acteurs judiciaires, et de nos propositions de traitement des allégations d'abus sexuels sur mineurs au cours d'une procédure de divorce.

Nous souhaiterions nous entretenir avec vous des décisions rendues qui ne rétablissent pas le contact du parent « cible » avec ses enfants, de la maltraitance vécue par nos enfants pris en otages par le parent « aliénant », du déni des décisions de justice par le parent accusateur, du Droit fondamental des Enfants, de la Famille, de la collaboration des Juges d'Instruction, des Juges d'enfants, des Juges aux Affaires familiales, des longueurs de procédures...

Nous vous ferons part aussi de notre intime conviction sur le rôle néfaste joué par certains avocats dont Maître Sylviane Mercier du barreau de Pontoise qui, par pure stratégie, provoque et encourage la dégénérescence des procédures de divorce au mépris de nos enfants.

Nous vous remercions de bien vouloir nous recevoir en délégation de 3 à 4 personnes à votre convenance.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour Le collectif des Pères de PONTOISE.

www.peresdepontoise.org